



دفتر مقام معظم رهبری
www.leader.ir

Actes d'Umrah simple	2
Sens lingual d'Umrah	2
Umrah	11
Umrah	11
actes de Hadj	18
Hadj	18
Questions juridiques (Istiftaat)	30
Capacité pécuniaire	34
individus confinés	35



دفتر مقام معظم رهبری
www.leader.ir

Umrah dans la langue signifie la visite (ziarah). Dans la jurisprudence, Umrah veut dire de visiter Kaaba avec ses règles spéciales.

- N'importe quelle personne a l'intention de visiter La Mécque, même pour une période courte, il doit entrer dans la ville sainte mettant le vêtement de pèlerin (Al-Ihram), dans l'adjonction pour avoir l'intention d'exécuter Hajj ou Umrah, si ce n'était pas pendant la saison Hajj, il devrait porter le vêtement de pèlerin pour exécuter "Umrah simple" et réalisation ses actes selon l'ordre approuvé par le code Islamique.

Actes d'Umrah simple :

----- Ils sont comme suit:

- 1-Usure du vêtement de pèlerin et répétition de l'intention.
- 2- Circumambulation. (Al-Tawaf).
- 3-La prière de circumambulation.
- 4- Effort. (-Saai entre Safa et Marwah).
- 5-Raccourcir et coupure (Takseer).
- 6-La circumambulation de Dames (Tawaf Al-Nisaa).
- 7-La prière de circumambulation de Dames (Salat Tawaf Al-Nisaa).

Le temps pour exécuter Umrah simple :

Il n'y a aucune période spécifique pour exécuter Umrah simple; il pourrait être réalisé n'importe quand pendant l'année. L'endroit pour faire des actes Umrah simples :

* L'usure du vêtement de pèlerin (Ihram) à n'importe quel rendez-vous (Mawakit) ou au point le plus proche à la mosquée sainte :

L'usure du vêtement de pèlerin - le premier acte d'Umrah simple :

Endroit d'Ihram :

Ce groupe de pèlerins qui commencent leur Hajj ayant l'honneur dans la visite du lieu de pèlerinage de Prophète

Muhammad et des tombes d'Imams dans Bakea dans Medina, alors ils se dirigent vers La Mécque pour jouer Umrah simple doit mettre le vêtement de pèlerin dans la mosquée Al-Shajarah qui est plusieurs kilomètres de distance de Medina, mais ceux qui voyagent à La Mécque via la ville Jeddah doit aller à Al-Johfah pour mettre le vêtement de pèlerin.

En ce qui concerne les habitants de La Mécque ou ceux qui vivent aux banlieues de la ville sainte doivent aller au point le plus proche (Mikat) pour mettre le vêtement de pèlerin, c'est mieux pour eux de se diriger vers la mosquée Al-Taneem ou Hodaibia ou même la mosquée d'Al-Jaaranah. Procédure d'Ihram :

Les hommes doivent enlever des vêtements cousus (même les vêtements de sous-vêtements) et mettant deux morceaux seulement, le premier morceau couvre le dos comme un pagne, pendant que les deuxièmes couvertures les épaules, alors les pèlerins répètent l'intention pour Umrah simple comme suit : "Nous sommes à votre service notre Dieu; il n'y a aucun partenaire à vous" Pour la mesure préventive ils doivent dire :

"La louange et la bénédiction et le règne appartiennent à Dieu, il n'y a aucun partenaire avec vous et nous sommes à votre service".

** Les dames ont le droit de répéter l'intention d'Umrah pendant qu'ils mettent leurs propres vêtements, ils ne doivent pas enlever des vêtements cousus et mettre deux morceaux comme les hommes font.

** On doit dire l'intention pour Ihram pendant que les pèlerins mettant les vêtements, cet acte et les suivants doivent être exécutés sur l'intention d'obéissance aux ordres de Dieu et aux décrets. Il n'est pas obligatoire de répéter l'intention en levant la voix, même si c'est possible.

1-Les vêtements de Pèlerin doivent être propres et légaux.

2-Dames, comme mesure de précaution, doivent se retenir de mettre des vêtements soyeux.

3-si c'est arrivé que l'impureté a touché le corps de pèlerin ou ses vêtements, comme mesure de précaution, (doit faire allusion au fatwa de savants religieux), il doit purifier son corps et changer ses vêtements Hajj.

Actes interdits pendant Ihram :

----- À partir du moment de mettre le vêtement de pèlerin et répéter l'intention d'Umrah, un individu devient dans un état de consécration rituelle, il doit se retenir des actes interdits jusqu'à la fin d'actes d'Umrah. Les actes interdits sur le pèlerin sont vingt-quatre, quatre de ces actes sont interdits par les hommes et deux actes sont interdits par les dames, le reste des vingt-quatre actes sont partagés par les hommes et les femmes.

Les actes réciproques entre les hommes et les femmes :



- *Chasser des animaux sauvages.
- *Les rapports sexuels ou n'importe quel acte de désir sexuel.
- *Mariage.
- *Masturbation.
- *Use de parfums
- *Use d'eye-liner.
- *Regarder au miroir.
- *Mensonge, insulter et se vanter.
- *Argumentation en disant que “non par Dieu” ou “oui par Dieu”.
- *Tuer des insectes.
- *Porter un anneau comme un moyen d'ornement.
- *Couvrir le corps avec l'huile.
- *Extraction de Cheveux de corps.
- *Sang d'extraction du corps.
- *Arracher des ongles.
- *Extraction des arbres ou les arbustes dans la limite de la mosquée sainte.
- *Porter des armes.
- *Ceux qui n'est interdit que pour les hommes :

- *Mettre des vêtements cousus.
- *Mettre ce qui couvre entièrement le pied. .
- *Sitting sous un plafond d'un véhicule pendant la journée.
- * interdit pour les dames :

*Porter la bijouterie comme un acte d'ornement.

*Couvrir le visage avec un morceau de voile.

Certains des actes interdits sont considérés illégaux même pendant les temps normaux, mais pendant Ihram leurs péchés sont doublés qui font une réparation être payée.

* mikat le plus proche : est l'endroit le plus proche pour ihram à la mosquée sainte.

Mawakit sont cinq endroits : la mosquée d'Al-Shajarah, Al-Johfah, qu'Al-Erk, yalamlam et Karn Al-manazel.

*Circumambulation : dans la mosquée sainte, autour de Kaaba :

Circumambulation-le deuxième rite d'Umrah simple. Qui entre dans La Mécque à la recherche d'Umrah simple, doit destiner à faire circumambulation autour de Kaaba plus de sept stades.

La procédure de Circumambulation :

*Le pèlerin de doit commencer son circumambulation devant le coin dans lequel la pierre noire est localisée, son circumambulation se termine là aussi. (La pierre noire est une sacrée; il a une apparence ovale avec la couleur noire. Il est localisé au coin de l'est du mur de Kaaba avec une hauteur d'un et la moitié du mètre de la surface de la mosquée sainte. Aujourd'hui, il y a une ligne noire sur la terre devant la pierre noire jusqu'à la fin de la cour de mosquée sainte comme l'assistance pour les pèlerins pour commencer et terminer leur circumambulation.

*Durant la circumambulation, Kaaba devrait être au côté gauche du pèlerin, il ne doit pas faire face à Kaaba ou à retraite pendant qu'il est dans circumambulation.

*Le pèlerin doit faire le tour de l'endroit d'Ismaïl et du refrain d'aller à l'intérieur de cela pendant circumambulation. L'endroit d'Ismaïl : c'est une petite cour entre le mur fait circuler et demi Kaaba, sa largeur est environ dix mètres, il commence du coin du Nord au de l'Ouest. Chaque fois que la pluie coule, l'eau remplit cette cour par une gouttière; l'endroit d'Ishmael est un enterrement pour lui, sa mère Hajar et Prophètes différents.

La région de *Surrounding de Kaaba est le lieu pour circumambulation, en particulier la distance entre "Kaaba sacré" et "le lieu de pèlerinage d'Abraham", qui est environ treize mètres, ainsi, cette distance minimise près de l'endroit d'Ishmael (faites allusion au fatwa de savants religieux).

* Si c'est arrivé qu'un pèlerin était incapable d'exécuter circumambulation dans cet espace, en raison de la maladie, la sénilité ou la congestion, on lui permet à circumambulate à l'extérieur de cette région.

* Un individu doit être pur et propre pendant circumambulation, cela signifie qu'il doit accomplir l'ablution et être propre de l'impureté rituelle, pendant que ses vêtements sont propres aussi comme il fait pendant la prière. An

individual must be pure and clean during circumambulation, this means that he must achieve ablution and be clean of ritual impurity, while his clothes are clean also as he does during prayer.

*Prière de Circumambulation : Dans la mosquée sainte, derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham :

La prière de Circumambulation - le Troisième acte d'Umrah simple : Circumambulation prayer- Third act of single Umrah:

Un pèlerin doit exécuter la prière se composant de deux genoux après qu'il accomplit son circumambulation. L'intention est la prière pour circumambulation. A pilgrim must perform prayer consisting of two knees after he accomplish his circumambulation. The intention is prayer for circumambulation.

Procédure de prière de *Circumambulation : c'est le même comme la Prière du Matin, les hommes et les enfants sont capables de réciter Al Hamd le chapitre et un autre chapitre fort ou dans un chuchotement. *Circumambulation prayer procedure: It is the same as Morning Prayer, men and children are able to recite Al-Hamd chapter and another chapter either loudly or in a whisper.

*Temps de prière circumambulation : Après avoir joué circumambulation et directement avant d'aller pour l'effort entre Safa et Marwah. *Temps of circumambulation prayer: After performing circumambulation and right before going for Effort between Safa and Marwah.

*Location de prière circumambulation : Dans la mosquée sainte, derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham, qui signifie le lieu de pèlerinage devrait être localisé entre le pèlerin et Kaaba sacré. Il est recommandé que celui qui prie devienne plus proche au lieu de pèlerinage autant qu'il pourrait, (à condition qu'il n'irrite pas d'autres pèlerins). Tous les adultes doivent être capables de la prière récitant d'une façon correcte, pour exécuter des devoirs divins à leur meilleure condition, particulièrement pour ceux qui destinent à l'exécution d'Umrah ou de Hajj, ils doivent faire attention dans le fait d'exécuter leurs prières en incluant circumambulation la prière.

*Effort entre Safa et montagnes Marwah :

Safa et Marwah sont deux petites montagnes près de la mosquée sainte dans La Mécque, une partie de ces deux montagnes ont été déduits il y a deux ou trois années, aussi un passage couvert de deux étages a été érigé entre eux. L'effort entre Safa et Marwah-En avant l'acte d'Umrah simple :

Après avoir joué circumambulation la prière, un pèlerin doit traverser la distance entre Safa et Marwah plus de sept stades au cours du passage couvert qui est localisé près de la mosquée sainte.

*Effort doit commencer de Safa et se termine à Marwah.

La distance de *The de Safa à Marwah est considérée comme un stade et de Marwah à Safa un autre, (ainsi sept stades sont exigés).

Un stade : le Titre vers la cible, ici un stade est considéré un temps circumambulation autour de Kaaba et un temps en allant entre Safa et Marwah. One stage: Heading towards the target, here a stage is considered one Temps circumambulation around Kaaba and one Temps going between Safa and Marwah.

*Il n'est pas obligatoire pour le pèlerin pour être propre et pur pendant qu'il est dans le processus d'effort, même si c'est recommandable.

*Effort au deuxième niveau du passage est douteux, en raison de son plus haut endroit que les deux montagnes.
*Effort at the second level of the passage is dubious, due to its higher location than the two mountains.

*Shaving et Raccourcir les cheveux : Aucun endroit spécifique pour eux : *Shaving and shortening: No specific place for them: -----

Bien que les pèlerins utilisent pour raser ou couper leurs cheveux près de la montagne Marwah.

Raccourcir les cheveux et se raser- le Cinquième acte d'Umrah simple :

Un pèlerin doit raccourcir ses cheveux ou coupure d'un de son ongle après avoir accompli l'effort entre Safa et Marwah, (doit faire allusion au Fatwa de savants religieux). L'ayant fait, tous les actes interdits pour un pèlerin pendant Ihram seraient légaux à lui dès qu'il accomplit Al-Nasaa (les dames) circumambulation et sa prière.

*Temps de Raccourcir les cheveux et de coupure : Exactement après l'effort finissant entre Safa et Marwah, bien qu'il ne soit pas obligatoire de faire si directement après l'effort jouant, mais jusqu'à la Raccourcir les cheveux et la coupure n'ont pas été faits, tous les actes interdits ne seraient pas légaux pour un pèlerin. *Place de Raccourcir les cheveux et de coupure : Il n'y a aucun endroit indiqué pour faire ainsi, bien qu'il soit ordinaire que les pèlerins font cet acte près de la "Montagne de Marwah". Le pèlerin de * celui qui n'a pas fait de Raccourcir les cheveux ou de coupure ne peut pas faire cet acte pour un autre pèlerin.

Al-Nasaa circumambulation et sa prière - le Dernier acte d'Umrah simple : Al-Nasaa circumambulation and its prayer- Last act of single Umrah:

Après avoir accompli l'action de raccourcir les cheveux, un pèlerin doit circumambuler autour de Kaaba plus de sept stades avec l'intention d'exécuter Al-Nasaa circumambulation et ensuite il doit prier derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham, avec l'intention d'exécuter la prière d'Al-Nasaa circumambulation. - Le lieu de pèlerinage d'Abraham : c'est une pierre portant des caractères de pied de Prophète Abraham (pbuh) par un miracle divin. Cette pierre est localisée à la mosquée sainte, treize mètres de distance de Kaaba saint; il est couvert par une couverture vitreuse ressemble à un petit lieu de pèlerinage. *Al-Nasaa circumambulation et sa prière ne reportent pas d'Umrah circumambulation et de sa prière sauf dans l'intention, donc un pèlerin doit commencer circumambulation devant la pierre noire et le termine là aussi.

Pendant circumambulation, l'épaule gauche d'un pèlerin doit être vers Kaaba, avec l'observation de conditions indiquées dans circumambulation autour de Kaaba.

*Al-Nasaa circumambulation et sa prière ne se rapportent pas aux hommes seulement, c'est obligatoire pour tous les individus qui exécutent Umrah simple.

*Après jouant Al-Nasaa circumambulation et sa prière derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham, une femme serait légale pour son mari après qu'elle n'était pas ainsi pendant la période Ihram.

*Après avoir raccourci les cheveux, il n'est pas obligatoire d'accomplir la circumambulation d'Al-Nasaa immédiatement, si c'est arrivé à être retardé depuis deux ou trois jours, il n'y a aucune objection pour cela, mais en tenant compte qu'un pèlerin qui n'exécute pas Al-Nasaa circumambulation et sa prière, sa femme ne sera pas légale à lui selon la religion, la même chose s'applique aux dames aussi. Les enfants et les actes d'Umrah simple : Children and acts of single Umrah: -----

Les enfants sont deux types :

1-un enfant plein de discernement : Il est celui qui est capable d'établir une discrimination entre Dieu et mauvaises choses et peut exécuter ses devoirs sur une bonne voie. 2-enfant Non plein de discernement : Il est celui qui n'a pas atteint le niveau précédent encore. Un enfant plein de discernement met le vêtement Ihram et fait des actes d'Umrah lui-même; dans certains cas il n'est pas capable de l'action donc son gardien (son père par exemple) peut l'aider dans le fait de faire de tels actes.

Quant aux actes d'un enfant non plein de discernement :

1-Ihram : le gardien d'un enfant l'aide dans mettre son vêtement Ihram, alors il destine de la part de l'enfant, si l'enfant est capable de l'intention se répétant d'une façon correcte, c'est le devoir du gardien de le dire alors les répétitions d'enfant après lui, mais si l'enfant ne pouvait pas faire ainsi le gardien le répète sur son nom.

2-Circumambulation : c'est le devoir du gardien de prendre l'enfant autour de Kaaba, si l'enfant était capable de faire tout seul, donc il doit le faire; autrement le gardien doit porter l'enfant et exécuter circumambulation autour de la maison ancienne (Kaaba).

3-prière Circumambulation : le gardien doit forcer l'enfant à exécuter la prière, s'il n'était pas capable de l'action donc ce serait le devoir du gardien de l'exécuter sur son nom.

4-Effort entre Safa et Marwah : l'enfant doit être pris là et exécuter l'effort auquel il ressemble à cet égard circumambulation autour de Kaaba.

4- Effort entre Safa et Marwah:

5-Raccourcir les cheveux et coupure : une partie de ses cheveux ou un de ses ongles doivent être raccourcis ou hachés; s'il est un garçon ses cheveux peuvent être rasés.

6-Al-Nasaa (les dames) circumambulation et sa prière : l'enfant doit le faire comme Umrah circumambulation. 6- Al-Nasaa (ladies) circumambulation and its prayer: Rappel :

1-Mettant le vêtement d'Ihram sur un enfant et le prenant à Umrah n'est pas obligatoire, c'est recommandable. Donc, les gens qui sont disposés à prendre leurs enfants à Umrah alors ils mettent le vêtement ihram sur eux doit scruter leurs actes pour faire leurs actes correctement et éviter n'importe quelle performance illégale.

2-un enfant qui met le vêtement ihram pour Umrah simple doit être pur rituellement pendant circumambulation et prière.

Donc, si l'enfant établissait une discrimination, il devrait exécuter l'ablution à sa meilleure voie, autrement ce serait le devoir du gardien de lui enseigner ainsi, si l'enfant n'était pas capable d'exécuter l'ablution, le gardien doit le faire ou l'aider de cette manière.

3-un enfant qui a mis le vêtement ihram et a répété l'intention pour exécuter Umrah simple doit faire Al-Nasaa circumambulation et sa prière. S'il n'a pas fait ainsi il ne serait pas capable de se marier à moins qu'il n'accomplisse Al-Nasaa circumambulation et sa prière ou nomme quelqu'un comme le député de cette manière.

4-un enfant ou un homme qui n'ont pas été circoncis, leur circumambulation n'est pas légal religieusement; donc, les enfants qui n'ont pas été circoncis ne devraient pas mettre le vêtement ihram, même s'ils établissaient une discrimination

5-Pendant le temps ihram, le gardien de l'enfant doit l'interdire de faire n'importe quel acte illégal, mais s'asseoir sous un plafond, qui est défendu pour les adultes, est légal pour les enfants

6-Pendant l'effort entre Safa et Marwah et circumambulation autour de Kaaba, les conditions doivent être observées par les pèlerins. Par exemple, pendant qu'il circumambulates autour du vêtement d'enfant Kaaba doit être propre et pur et son épaule gauche doit être vers Kaaba, en plus dont, il doit être éveillé pendant circumambulation. Ainsi, nous recommandons à ces individus respectés de nous retenir de mettre le vêtement ihram sur leurs enfants s'ils étaient incapables de contrôler leurs attitudes. Circumambulation recommandable et adieu circumambulation :

Circumambulation recommandable : -----

*One des actes recommandés dans La Mécque est circumambulation autour de Kaaba.



*There n'est aucune différence entre circumambulation obligatoire et recommandé, en exécutant la prière après que circumambulation recommandable est considéré recommandable aussi. *It n'est pas obligé d'exécuter la prière rattachée à circumambulation recommandable derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham; c'est possible à n'importe quelle tache de la mosquée sainte, en particulier pendant la lourde congestion, un individu devrait observer d'autres pèlerins.

Adieu circumambulation :

*Il est recommandé pour n'importe quel pèlerin ayant l'intention de quitter La Mécque pour jouer adieu circumambulation.

*A adieu circumambulation se compose de sept stades; toutes les conditions Umrah doivent y être observées, comme l'exécution de sa prière est recommandable.

*One des actes recommandables dans La Mécque doit demander à Dieu tout-puissant d'accorder sur le pèlerin l'occasion de revenir à la mosquée sainte encore une fois.

“Du livre de rituels illustré Umrah - l'Auteur : Muhammad Hussein Falahzadeh-



1-Pèlerins se dirigent vers le rendez-vous (Mikat), la mosquée d'Al-Shajara ou Al-Jahfah par exemple, pour porter le vêtement ihram.

2-Après cela les pèlerins vont à la mosquée sainte pour exécuter circumambulation ou tawaf et sa prière.

3-Alors l'effort entre Safa et Marwah.

4-Coupure ou raccourcir après l'effort,(Il n'y a aucun endroit indiqué pour raccourcir des cheveux et couper des ongles).

Umrah (1) -----

1-Ceux qui restent vingt-quatre kilomètres loin de Mecca et ont l'intention d'assister à la saison Hajj doivent accomplir "Umrah" avant les rituels Hajj. 1

2-actes d'Umrah sont comme suit :

*Ihram (mettant le vêtement de pèlerin).

*Circumambulation.

*Prayer pour circumambulation.

*Effort entre Safa et Marwah.

*Raccourcir ou coupure (2).

3-Temps pour accomplir Umrah :

Umrah doit être accompli à partir du premier jour de Shawwal lunaire le mois jusqu'au midi du neuvième jour de Ze Al-Hedjja. _____

1-Jouissance : Cela signifie dans la langue en recevant le plaisir en obtenant une cible pré désignée, dans ce cas-là c'est une sorte de Hajj et omrah. Il a été si doublé en raison du droit du pèlerin d'avoir des rapports sexuels avec sa femme après avoir accompli des actes d'Umrah avant de supposer le vêtement ihram pour les rituels de Hajj.

2-Rqccourcir ou coupure : Dans les termes de jurisprudence, ils veulent dire de raccourcir une partie des cheveux ou de la moustache, ou couper un des ongles et c'est un d'actes d'omrah et de Hajj.

Si c'est arrivé que la durée s'est écoulée, cela signifie que le temps pour Umrah s'est terminé, donc, le devoir d'un pèlerin changerait.

4-Endroit pour exécuter Umrah :

*Ihram : à un du rendez-vous : (1) par exemple, Al-Johfah ou mosquée Al-Shajarah.

*Circumambulation : à la mosquée sainte autour du Kaaba.

*Prayer pour le circumambulation : à la mosquée sainte, derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham.

*Effort : entre Safa et Marwah (3) qui est un passage couvert au présent.

*Raccourcir et coupure : Il n'y a aucun endroit indiqué pour eux.

Nous parlerons de chacun de ces actes en détail plus tard.

1-Rendez-vous (Mikat) : c'est l'endroit désigné pour porter le vêtement ihram, il inclut les endroits suivants : la mosquée d'Al-Shajarah, Al-Johfah, Wadi Akik (qu'Al-Erik), Karn Al-Manazel et Yalamlam (le Regard sur le dessin à la page 17).

Le lieu de pèlerinage de 2-Abraham : c'est une pierre qu'Abraham (pbuh) l'a mise sous ses pieds pendant qu'il érigeait Kaaba, ses empreintes de pas sont encore sur la pierre jusqu'au jour. Il a été préservé en le mettant dans une couverture vitreuse près de Kaaba sacré.

3-Safa et Marwah sont des noms pour deux petites montagnes près de la mosquée sainte, une portion significative des deux montagnes a été déduite des deux montagnes il y a deux ou trois années et un passage couvert a été construit entre Safa et Marwah.

Ihram (le premier acte d'Umrah). -----

Baqi Ces individus qui honoré en visitant le lieu de pèlerinage de Prophète Muhammad dans Medina et les tombes d'Imams (pbut) dans Bakea avant d'accomplir les rituels Hajj, doivent porter le vêtement de pèlerins à la mosquée Al-Shajarah qui est localisée quelques kilomètres loin de Medina sur leur voie à Mecca, mais pour ceux qui se dirigent vers Mecca de la ville Jeddah, ils doivent porter le vêtement ihram à Al-Johfah avant leur départ à la mosquée sainte. La méthode pour ihram (1) :

*Men doit enlever tous les vêtements cousus, même les vêtements de sous-vêtements et mettre deux morceaux de vêtement, d'abord on couvre le dos comme un pagne et le deuxième couvre les épaules, après avoir répété l'intention pour Umrah qu'ils doivent dire : “O Dieu! Nous sommes à votre service il n'y a aucun partenaire avec vous”.

1-Ayatollah Zanjani : les Devoirs d'ihram sont cinq : la pureté rituelle - le vêtement d'Ihram -

La prière d'Ihram - l'Intention - l'acquiescement se Répétant à l'invitation de Dieu (Talbiah).

Comme mesure de précaution, les pèlerins devraient répéter le suivant (1) : “La bénédiction et la louange sont de vous (Dieu), il n'y a aucun partenaire avec vous et nous sommes à votre service”.

*Les dames peuvent porter des vêtements cousants, il n'est pas obligatoire pour elles d'enlever des vêtements cousants et mettre deux morceaux de vêtement comme les hommes font. Donc, les dames répètent l'intention pour exécuter omrah et acquiescement à l'invitation de Dieu. L'intention répétée est destinée à Umrah, cet acte et suite aux sont pour l'obéissance aux décrets de Dieu (2), il n'est pas obligatoire de répéter l'acquiescement dans une grande manière, bien qu'il soit désirable de faire ainsi.

1-Ayatollah Bahjat : Comme mesure de précaution, les pèlerins devraient répéter la deuxième phrase.

Ayatollah Makarem Al Shirazi : Comme un pas préventif, les pèlerins devraient répéter la deuxième phrase et le refrain du cinquième acquiescement. Évidemment, la répétition du cinquième acquiescement sur la base de la mesure préventive est désirable et n'affecterait pas l'exactitude d'acquiescement (Talbiah) de toute façon.

2-Ayatollah Safi, Ayatollah Bahjat : un individu qui porte le vêtement ihram et l'acquiescement répété (Talbiah) devrait avoir l'intention de se retenir des actes défendus qui l'incluent. Ayatollah Khaminaei : un pèlerin ne doit pas avoir l'intention de commettre quelle invalidité de causes d'ihram.

Note:

1- Les vêtements de Pèlerins doivent être propres, purs et légaux.

2-Dames doivent se retenir de porter des vêtements soyeux pendant ihram.

3-si c'est arrivé, pendant ihram, l'impureté a touché le corps d'un pèlerin ou son vêtement, comme un pas préventif (1) il doit purifier son corps et changer son vêtement ou les purifier.

1-Ayatollah Makarem Al Shirazi : c'est obligatoire.

Ayatollah Safi : c'est un pas préventif désirable.

Ayatollah Bahjat : si c'est arrivé que le corps d'un pèlerin est devenu impur, il n'est pas obligatoire de le purifier pour ihram.

Circumambulation (le Deuxième acte d'Umrah). -----

Quelqu'un veut faire des actes Umrah et se dirige vers Mecca pour ce but, doit destiner à circumambulate autour de Kaaba dans la mosquée sainte plus de sept stades. Procédure de la Circumambulation (Tawaf) :

1-un pèlerin doit commencer son circumambulation du coin qui inclut la pierre noire (1) et la termine au même coin (2).

2-Kaaba doivent être parallèles à l'épaule gauche du pèlerin; donc s'il a fait face ou s'est retiré pendant circumambulation, son acte serait incorrect. 3-un pèlerin doit accomplir son devoir, comme les musulmans font, loin de scrupulosity, il doit commencer devant la pierre noire et il n'y a aucune nécessité pour s'arrêter devant la pierre noire à la fin de chaque stade des sept stades.

1-la pierre noire est une ovale avec la couleur noire; il est localisé au coin de l'est du mur de Kaaba et c'est plus haut et moitié du mètre de la surface de la mosquée sainte.

2-Aujourd'hui, il y a une ligne noire sur la terre devant la pierre noire à la fin de la cour de mosquée sainte, les pèlerins peuvent commencer et mettre fin à leur circumambulation dès qu'ils arrivent là.

3-un pèlerin doit circumambulate autour du "endroit d'Ishmael" (1), il ne doit pas entrer dans cet endroit pendant circumambulation.

1- Place d'Ismaïl : c'est un espace entre le mur fait circuler et demi Kaaba avec la largeur de dix mètres, il s'étend du coin du Nord au coin de l'Ouest pour Kaaba sacré. Chaque fois que la pluie coule sur Kaaba, l'eau se remplit de la gouttière à cet espace.

Cet endroit est l'enterrement d'Ishmael (pbuh), sa mère Hajar et un certain nombre de Prophètes (pbut).

4-Limites de circumambulation autour de Kaaba : l'espace entre Kaaba et le lieu de pèlerinage d'Abraham, treize mètres environ, donc la distance près de l'endroit d'Ishmael minimisée à quatre mètres (seulement 1).

5-si un individu ne pourrait pas circumambuler à cet espace en raison de la maladie, la sénilité ou la lourde congestion, on l'autorise à exécuter la circumambulation à l'extérieur de cet espace et d'aucune objection pour cela.

6-un pèlerin doit être l'ablution pure et jouante et aucune pureté rituelle n'est recommandée pendant la circumambulation, son corps et vêtements doivent être ronronnés comme dans la prière.

1-Ayatollah Khaminaei : Il n'y a aucune restriction pour la circumambulation.

Ayatollah Fadel : Apparemment, les limites d'étendue de la circumambulation à treize mètres près de l'endroit d'Ishmael, mais le pas préventif désirable est à circumambuler dans quatre mètres dans cette région.

Ayatollah Makarem Al Shirazi : Il est désirable d'exécuter la circumambulation à ces limites, bien que ce ne soit pas obligatoire.

Ayatollah Al Zanjani : La circumambulation doit être réalisée entre Kaaba et le lieu de pèlerinage d'Abraham qui est environ douze mètres, mais d'Ishmael la circumambulation serait estimée de l'extérieur de l'endroit et pas du mur de Kaaba.

La prière de Circumambulation (le Troisième acte d'Umrah).

Après avoir joué la circumambulation, un pèlerin doit accomplir la prière se composant de deux genoux avec l'intention de la prière Tawaf.

* Procédure de la prière de Tawaf : c'est exactement comme la Prière du Matin, un pèlerin a le choix pour lire Al Hamd le chapitre et l'autre chapitre fort ou dans un chuchotement.

*Temps de la circumambulation (Tawaf) la prière : Après avoir exécuté Tawaf et avant l'effort entre Safa et Marwah.

*Place de la prière Tawaf : Dans la mosquée sainte, au lieu de pèlerinage d'Abraham, comme un pas préventif (1) il est désirable de l'exécuter derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham, dans une voie que le lieu de pèlerinage être localisé entre le pèlerin et Kaaba sacré. Il est désirable pour le pèlerin d'arriver près du lieu de pèlerinage autant que c'est possible (à condition qu'il n'irrite pas d'autres pèlerins). Si un pèlerin n'était pas capable d'exécuter sa prière derrière le lieu de pèlerinage en raison de la lourde congestion, il pourrait le faire sur les côtés du lieu de pèlerinage, mais essayant de devenir proche autant qu'il pourrait (2).

1-Grands ayatollahs : Tabrizi, Sistani, Fadel et Zanjani : Il est obligatoire d'exécuter la prière derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham. Ayatollah Khaminaei : Il suffirait si les points habituels sont localisés derrière le lieu de pèlerinage, même s'ils sont loin pour certains s'étendent, donc la prière pourrait être exécutée là, bien qu'il exécute probablement la prière à n'importe quel point de la mosquée sainte.

Ayatollah Tabrizi : En cas des difficultés d'exécuter la prière derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham ou près de cela, un pèlerin doit arriver plus loin, mais faisant tout le possible pour être près de cela autant qu'il pourrait.

Ayatollah Sistani : si un pèlerin n'était pas capable d'exécuter sa prière derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham, comme mesure de précaution et obligatoire en même temps, le faire aux bons et côtés gauches du lieu de pèlerinage, mais derrière cela.

1-Tous les adultes et les individus adultes doivent apprendre la prière jouante à sa meilleure voie ,

Pour accomplir les devoirs divins comme ont été décrétés par Dieu tout-puissant, en particulier ceux qui ont l'intention d'assister à omrah ou la saison Hajj. Ils doivent apprendre comment prier de la façon convenable pour exécuter toutes leurs prières en incluant la prière de Tawaf correctement.

2-Comme un pas préventif et obligatoire, la prière de Tawaf doit être exécutée après circumambulation directement, pour arrêter n'importe quelle confusion, en plus que certaines personnes pourraient dire il y a l'intervalle entre circumambulation et sa prière.

3-prière Désirable pourrait être exécutée à n'importe quelle tache de la mosquée sainte.

Le lieu de pèlerinage d'Abraham et l'endroit pour exécuter Tawaf Pour exécuter la prière Tawaf. Un pèlerin devrait s'arrêter à un endroit connu comme derrière le lieu de pèlerinage.

L'effort (Saia) entre Safa et Marwah.

Après avoir exécuté la prière de Tawaf, un pèlerin doit exécuter l'effort entre Safa et montagnes Marwah exactement dans le passage couvert près de la mosquée sainte plus de sept stades.

1-Effort commence de la Montagne Safa et se termine à la Montagne Marwah.

2-on calcule la distance de Safa à Marwah comme un stade et vice versa, donc, les septièmes fins du stade (1) à la Montagne Marwah.

3-un pèlerin peut s'asseoir pour avoir un peu de reste entre deux montagnes, même pendant l'effort, il doit reprendre

son effort du point qu'il a arrêté.

4-Il n'est pas obligatoire pour le pèlerin d'exécuter l'ablution ou être rituellement pur pour accomplir l'effort (Saia), bien qu'il soit préférable d'être pur.

5-Effort au premier étage du passage est interdit en raison de sa hauteur de deux montagnes.

1-Un stade : Cela signifie dans la langue la fin de l'effort à la cible désignée. À cet endroit, cela signifie un temps Tawaf autour de Kaaba et d'un stade de Saia entre Safa et Marwah et vice versa.

Deux portraits

Saia entre Safa et montagnes Marwah

Raccourcir et la coupure (le Dernier acte d'Umrah).

Après avoir accompli Saia (l'Effort), un pèlerin a le choix dans la matière grasse ses cheveux ou moustache ou coupure d'un de ses ongles, donc les actes de son Umrah terminés ici. L'ayant fait, ce qui a été défendu pour un pèlerin serait légal, il pourrait enlever des vêtements ihram.

Le temps de raccourcir et de coupure : Après avoir exécuté la coupure, bien qu'il ne soit pas obligatoire de faire si directement après Saia, mais aussi longtemps qu'un pèlerin n'a pas exécuté de matière grasse ou de coupure il serait fait subir aux actes défendus pour les pèlerins. L'endroit de matière grasse et de coupure : Il n'y a aucun endroit indiqué pour cela, mais il est ordinaire que les pèlerins font la matière grasse et la coupure directement après Saia près de la montagne Marwah.

Un pèlerin qui n'a pas raccourci ou a encore coupé, ne pouvait pas faire cet acte pour un autre pèlerin.

Deuxième section : actes de Hadj

- 1-Ihram (l'usure du vêtement de pèlerin).
 - 2-Arrêt à Arafat à partir du midi du neuvième jour Ze Al-Hadjjah jusqu'au coucher du soleil du même jour.
 - 3-Arrêt à Mach'ar Al Hiram à partir du soir jusqu'au lever du soleil du jour suivant.
 - 4-cailloux Lançants dans Mina le jour d'Eid (plus grand bairam) qui est des coïncidences avec le dixième jour Ze Al-Hadjjah.
 - 5-Immolation.
 - 6-Raser ou raccourcir des cheveux
 - 7-Hadj Tawaf (circumambulation).
 - 8-prière de Tawaf.
 - 9-Saia (l'effort) entre Safa et montagnes Marwah.
 - 10-Tawaf Al-Nasaa (dames).
 - 11-Prière de Tawaf Al-Nasaa.
 - 12-Nuit de Dépense à Mina.
 - 13-Lançer des trois cailloux.
-

De raccourcir et couper à omrah de jouissance jusqu'à Ihram pour Hadj

Ayant accomplir des actes d'omrah de jouissance, toutes les choses interdites deviendraient légales aux pèlerins, mais jusqu'à ensuite ihram pour Hadj et se diriger vers Arafat (1) un pèlerin devrait se retenir des actes suivants

- 1-Départ de la ville sainte de La Mecque. (Selon un pas préventif et obligatoire)
- 2-Exécution Umrah (3).

3-Raser des cheveux (4).

1-Arafat est un désert simple et vaste, il est localisé environ 22 kilomètres au Sud-Est de La Mecque, tous les pèlerins doivent rester dans Arafat à partir du midi du neuvième jour de mois lunaire Ze Al-Hadjjah jusqu'au coucher du soleil du même jour. "Arafat" est le terme pluriel pour 'Arafah", ses racines sont venues "de la connaissance" et "de l'épistémologie".

2-Grands Ayatollahs Bahjat, Khaminaei et Fadel : si un pèlerin était si confiant du retour à La Mecque au bon moment d'accomplir des rituels Hadj, il peut sortir de La Mecque. Ayatollah Sistani : si un pèlerin est sorti la ville sainte de La Mecque pour une affaire importante ou pour banale et il n'avait aucune peur de manquer des rituels Hadj et si confiant de retour à La Mecque au bon moment de mettre le vêtement ihram, il y aurait peu importe de quitter La Mecque.

3-Ayatollah Bahjat : Probablement, il n'y a aucun problème pour un pèlerin de quitter La Mecque.

4-Ayatollah Fadel : Aucune objection pour un pèlerin pour quitter La Mecque. Ayatollah Sistani : Aucune objection en ce qui concerne les cheveux se rasant, bien que ce soit un préventif et désirable pour ne pas faire ainsi.

Ihram (le Premier acte de rituels de Hadj).

Les rituels de Hadj comme omrah commencent par ihram.

Procédure de *Ihram à Hadj : la même voie qu'omrah, à l'exception de l'intention, à omrah de jouissance, l'intention est pour exécuter des rituels omrah de jouissances, où ici l'intention est pour exécuter Hadj.

*Temps d'ihram pour Hadj : Après avoir accompli omrah de jouissance jusqu'au temps d'atteindre Arafat au midi du neuvième jour Ze Al-Hadjjah pour rester là au coucher du soleil du même jour.

Aujourd'hui et en raison de la lourde congestion et de la peur d'arriver tard à Arafat, les pèlerins mettent le vêtement Hadj le soir du huitième jour Ze Al-Hadjjah et se dirigent vers Arafat le même soir, bien que s'ils réussissent à faire le neuvième jour leur acte soit considéré légal. *Place pour porter le vêtement d'ihram : Dans La Mecque (1) en particulier près de l'endroit d'Ishmael ou du lieu de pèlerinage d'Abraham comme un acte désirable.

1-Ayatollah Tabrizi : Selon l'acte désirable et obligatoire, il est mieux de mettre le vêtement ihram dans la vieille partie de La Mecque. Ayatollah Bahjat : Selon l'acte désirable et obligatoire, un pèlerin peut mettre le vêtement

ihram de n'importe quel endroit dans La Mecque ancien.

Ayatollah Safi : Selon l'acte désirable requis, un pèlerin peut porter le vêtement ihram de La Mecque ancien.
Ayatollah Safi:

Ayatollah Makarem et Ayatollah Sistani : Il n'est pas possible pour un pèlerin de porter le vêtement ihram aux endroits considérés à l'extérieur de la mosquée sainte.

Les hommes s'usant ihram les vêtements à l'intérieur d'un bus découvert.

Tous les rituels Hadj, d'ihram au fait de lancer des cailloux, sont considérés la vénération, comme la prière et d'autres vénérationes différentes. Ils doivent être exécutés par les croyants sur l'intention d'acte dévot vers Dieu tout-puissant et observation de ses ordres. Chaque fois qu'un individu porte le vêtement ihram se préparant aux rituels Hadj tous les actes interdits sont illégaux pour lui comme c'était le cas dans omrah.

L'arrêt à Arafat (le Deuxième acte de rituels Hadj)

Après mettre ihram le vêtement dans La Mecque, un pèlerin doit partir au désert d'Arafat pour rester là jusqu'au coucher du soleil du neuvième jour Ze Al-Hadjjah.

1-Nous voulons dire en nous arrêtant à Arafat, en arrivant là et restons à cet endroit, à pied ou par autres moyens de transport, en nous assoyant ou d'allongement, en d'autres termes, un pèlerin doit rester dans Arafat le neuvième jour et ne quitte pas cet endroit pour aucune raison.

2-Période d'arrêt : Selon l'acte désirable et obligatoire, un pèlerin doit rester dans Arafat à partir du midi (de 1) du neuvième jour au coucher du soleil (de 2) du même jour.

3-II n'est pas obligatoire pour un pèlerin d'exécuter l'ablution ou la pureté rituelle pendant son arrêt à Arafat et à d'autres rituels Hadj à part circumambulation et prière, mais il est désirable d'être pur pendant ces rituels aussi.

1-Ayatollah Tabrizi : un pèlerin peut retarder son arrêt à Arafat depuis une heure après midi.

Ayatollah Sistani : un pèlerin peut retarder son arrêt à Arafat pour exécuter la pureté rituelle et la prière du midi depuis une heure seulement.

Ayatollah Khaminaei : Cela n'importe pas pour un pèlerin retarder son arrêt à Arafat pour exécuter la prière de midi et de ses préludes.

2-Grands Ayatollahs Bahjat, Tabrizi et Sistani : jusqu'au coucher du soleil. 2- Grand Ayatollahs Bahjat, Tabrizi and Sistani: up to sunset.

4-un pèlerin doit se retenir de faire n'importe quelle sorte d'actes dans Arafat sauf la conservation là, mais naturellement il y a des actes désirables différents à être accomplis dans Arafat, cet endroit est un sacré et un des endroits préférables pour la prière et la supplication, La meilleure prière et la supplication ce jour récitent deux supplications célèbres pour Imam Hussein et Imam Al Sajjad (pbut).

Arrêt à Arafat

L'arrêt à Al-Mach'ar Al Hiram (1)

(Le troisième acte de rituels Hadj)

Après le coucher du soleil le neuvième jour de mois lunaire Ze Al-Hadjjah, cela coïncide avec la nuit de plus grand bairam; tous les pèlerins quittent Arafat se dirigent vers Mach'ar. Al Hiram ou (Mozdalifah) pour faire un autre acte de rituels Hadj.

1-Quand les pèlerins atteignent Mach'ar Al Hiram et selon l'acte (2) désirable et obligatoire ils doivent rester là jusqu'au lever du soleil le jour suivant, selon l'ordre divin, ils doivent répéter l'intention de faire ainsi (3).

1-Al-Mach'ar Al Hiram : c'est une longue vallée localisée entre "Arafat" et "Mina", on l'appelle Mozdalifah aussi; tous les pèlerins doivent rester la nuit de plus grand bairam dans cet endroit.

2-Ayatollah Tabrizi et Ayatollah Zanjani : la Conservation dans Mach'ar Al Hiram avant l'aube n'est pas obligatoire, mais c'est le pas désirable et préventif.

3-Ayatollah Khaminaei : le Temps d'arrêt dans Mach'ar Al Hiram est à partir de l'aube de plus grand bairam avant que le lever du soleil, mais comme mesure de précaution, un pèlerin doit avoir l'intention de rester là quand il arrive là le soir du neuvième jour Ze Al-Hadjjah.

Ayatollah Sistani : Il est obligatoire sur un pèlerin de rester à Mach'ar Al Hiram pour une partie de la nuit jusqu'à l'aube du jour suivant après qu'il quitte Arafat, alors il continue son séjour jusqu'au lever du soleil

Ayatollah Safi : l'Arrêt pendant la nuit à Mach'ar Al Hiram est obligatoire.

2-II n'y a aucun acte obligatoire à Mach'ar Al Hiram sauf être là, bien qu'il y ait des actes désirables tels que les cailloux s'accumulant et l'invocation de Dieu tout-puissant (1).

L'Al-presse-purée Al Hiram Choissant des cailloux à Mach'ar Al Hiram Al-Mach'ar Al-Hiram
Picking pebbles at Mach'ar Al-Hiram

1-Ayatollah Safi : comme mesure de précaution, un pèlerin ne devrait pas oublier son Dieu à Mach'ar Al Hiram, même dans une manière brève.

Ayatollah Zanjani : Il est obligatoire sur un pèlerin de se souvenir de son Dieu et l'invoquer fort.

Lancer des cailloux (le grand)

1-Après le lever du soleil le dixième jour de mois lunaire Ze Al-Hadjjah, tous les pèlerins quittent Mach'ar Al Hiram se dirigent vers Mina pour exécuter d'autres rituels de Hadj (1). Les plus grands actes sont comme suit:

*Lancer (2) des cailloux à Akaba.

*Immolation.

*Raser ou raccourcir des cheveux.

2-au dernier point de Mina là trois colonnes rocailleuses, on appelle le premier 'le premier caillou', on appelle le deuxième "le caillou du milieu" pendant que l'on appelle le troisième "Akaba". Agissez conformément d'abord à un pèlerin doit lancer sept cailloux sur Akaba.

1-Mina : c'est une terre localisée entre deux chaînes de montagnes près de Mach'ar Al Hiram.

2-Lançant : le fait de Montrer à la cible ou le fait de lancer les cailloux.

3-Tous les sept cailloux doivent frapper la colonne (1). Il n'est pas obligatoire de lancer des cailloux continuellement, si c'est arrivé que deux cailloux frappent la colonne mais le troisième n'a pas fait, alors en avant un coup la colonne, qui signifie seulement trois cailloux frappent la colonne seulement, si un pèlerin était douteux du nombre de cailloux qui frappent la colonne, il doit lancer un certain nombre de cailloux avant qu'il devienne sûr de frapper la colonne avec sept cailloux.

4-Cailloux doivent être comme suit :

*Ils ne doivent pas être grand ou trop petit, mais à la grandeur que les pèlerins y ont habituée. *Ils doivent être recueilli des limites de mosquée saintes. Par exemple, de Mach'ar Al Hiram, Mina ou La Mecque.

*Ils n'ont pas été utilisés dans le fait de lancer auparavant.

*Ils ne doivent pas être illégaux.

5-Dames, enfants et individus de vieillesse peuvent quitter Mach'ar Al Hiram après le minuit et avant la prière d'aube, s'ils n'étaient pas capables de lancer des cailloux sur le temps de jour (3) ils peuvent faire ainsi le soir de ce jour.

1-Ayatollah Makarem Shirazi : le fait de Frapper la colonne n'est pas obligatoire pour un pèlerin.

Il est assez de lancer des cailloux autour de la colonne.

2-Ce jugement s'entend aux dames le matin de plus grand bairam. Mais aux onzièmes et douzièmes jours Ze Al-Hadjjah, les dames peuvent lancer des cailloux pendant le temps nocturne s'il était difficile pour eux de faire ainsi pendant le temps de jour.

3-Ayatollah Sistani : N'importe quel individu a une excuse légale et il ne peut pas lancer des cailloux, comme un exemple d'ennemi individuel malade, il doit remplacer quelqu'un pour lancer des cailloux de la part de lui.

L'immolation (le Cinquième acte de rituels Hadj).

1-Après avoir lancé des cailloux à grand Akaba, les pèlerins se dirigent vers l'abattoir pour faire un autre acte de

rituels Hadj. Ils sacrifient un des animaux suivants : un chameau, une vache ou un mouton.

2-Il n'est pas possible de sacrifier un animal pour deux ou trois pèlerins. Un animal est le moindre qu'un pèlerin peut offrir pour Hadj, bien que plus mieux.

3-Il y a des conditions spécifiées pour l'animal étant sacrifié; ils ont été mentionnés dans les livres de rituels Hadj. Ces individus qui se dirigent à l'abattoir pour choisir les animaux, doivent être conscients de ces conditions, nous parlerons de ces conditions en bref :

*Animals doit avoir la bonne santé et non maigre.

*Animals ne doit pas être vieux (1).

1-Ayatollah Tabrizi, Ayatollah Sistani : Comme mesure de précaution et l'acte désirable, l'animal ne doit pas être malade et vieux.

Ayatollah Khaminaei : le jeune âge pour un animal n'est pas une condition.

*There ne doit pas être de manque dans l'animal, il doit porter tous les organes.

*Animal ne doit pas être aveugle ou boiteux.

*Animal ne doit pas être sans queue.

*Les oreilles des Animaux ne doivent pas être coupées et sa corne ne doit pas être cassée.

*Animal ne doit pas être maigre.

*Animal ne doit pas être castré.

*Animal doit avoir atteint l'âge de la majorité, si c'est une brebis par an suffirait, mais si

l'animal était une chèvre, son âge devrait être deux pleines années. (Toutes les conditions

ont été mentionnées dans les livres de rituels Hadj et les livres de grands ayatollahs dans les détails).

4-Après abattre, un pèlerin doit tenir éloigné des soupçons et des possibilités de la condition du sacrifice (1).

5-un individu qui n'a pas raccourci ou a rasé ses cheveux, ou n'a pas même encore sacrifié, peut abattre des animaux pour d'autres pèlerins.

1-Ayatollah Fadel : Pendant l'abattage, si un pèlerin était sûr de l'animal qu'il a choisi, mais plus tard il en a soupçonné la condition de santé, il doit ignorer ces soupçons.

Les cheveux se rasant ou raccourcissants (le Sixième acte de rituels Hadj).

1-Après avoir présenté le sacrifice, un pèlerin doit raser ou ses cheveux ou matière grasse de cela, qui coupe une petite portion de ses cheveux coupant un de ses ongles.

2-Ayant exécuté la matière grasse et le fait de se raser, tous les actes défendus seraient légaux pour un pèlerin, sauf les femmes et les parfums (1). Ces actes illégaux tourneraient légaux après avoir exécuté le reste de rituels Hadj, en outre, en recherchant des animaux serait encore défendu à quelques circonstances spécifiques. Donc, un pèlerin peut enlever le vêtement ihram et mettre ses propres vêtements.

3-Ces individus qui participent à Hadj pour la première fois, comme mesure de précaution et à acte désirable doivent raser leurs cheveux; la matière grasse des cheveux ne serait pas assez. En ce qui concerne ces individus qui ont exécuté des rituels Hadj auparavant, ils peuvent raccourcir leurs cheveux ou couper leurs ongles.

1-Ayatollah Sistani : les Hommes et les femmes sont illégaux l'un pour l'autre, mais ils pourraient être témoins du mariage et réciter sa contraction.

2-Grands ayatollahs : Bahjat, Tabrizi et Fadel : Selon la mesure préventive désirable.

Ayatollah Makarem : une personne peut raser dans ce cas-là ses cheveux ou matière grasse de cela.

Ayatollah Zanjani : un individu qui participe à Hadj pour lui doit raser ses cheveux, même si ce n'était pas sa première participation dans Hadj.

4-Dames doivent raccourcir leurs cheveux.

5-Mina est le lieu pour raccourcir et se raser.

6-Fois pour raccourcir ou raser des cheveux est à la hauteur du treizième jour de mois lunaire Ze Al-Hadjjah, bien qu'il soit préférable d'être fait (1) le jour de plus grand bairam.

7-si un pèlerin a remplacé une personne pour sacrifier de la part de lui, l'autoriser ne peut pas raccourcir ou raser ses cheveux avant la procédure de sacrifice par le député, donc, ceux qui ne sont pas présents l'acte de sacrifice à l'abattoir ne doit pas poursuivre le fait de se raser et le fait de raccourcir leurs cheveux avant qu'ils ne soient informés ou sont sûrs de l'achèvement de processus de sacrifice.

8-un pèlerin qui n'a pas raccourci ou a rasé ses propres cheveux ne peut pas raser ou raccourcir des cheveux d'autres.

1-Ayatollah Khaminaei : Ce pas préventif est obligatoire ici.

Ayatollah Tabrizi : Comme un acte préventif et obligatoire, le sacrifice doit survenir le jour de plus grand bairam, si un pèlerin s'est retenu de faire ainsi le jour de plus grand bairam il a le choix et l'occasion jusqu'à la fin de mois lunaire Ze Al-Hadjjah.

Ayatollah Sistani : Comme un acte préventif et désirable, le sacrifice ne doit pas être retardé à la fin du jour de plus grand bairam; il est possible de le retarder jusqu'au dernier rite de saison Hadj dans Ze Al-Hadjjah.

Après qu'un pèlerin a accompli des rituels Hadj dans Mina, il doit revenir à La Mecque pour accomplir encore cinq rites de saison Hadj, bien qu'il y ait assez de temps pour les exécuter jusqu'à la fin de mois lunaire Ze Al-Hadjjah (1). Un pèlerin peut rester dans Mina pour faire est resté des actes de soirs d'onzièmes et douzième de Ze Al-Hadjjah en plus des actes de temps de jour. Il peut quitter Mina au midi du douzième jour du même mois en se dirigeant vers La Mecque pour accomplir les actes restés. Les actes dans La Mecque sont comme suit : Un pèlerin doit faire les actes suivants dans La Mecque : A pilgrim must perform the following acts in La Mecque:

- 1-Tawaf de Hadj (le septième acte de rituels Hadj).
- 2-Prière de Tawaf (le huitième acte de rituels Hadj).
- 3-Effort (Saia) entre Safa et Marwah (le neuvième acte de rituels Hadj).
- 4-Tawaf Al-Nisaa (2) (le dixième acte de rituels Hadj).
- 5-Prière de Tawaf Al-Nisaa (l'onzième acte de rituels Hadj).

1-Ayatollah Safi : Comme mesure de précaution, un pèlerin ne doit pas retarder des actes de La Mecque.

2-Tawaf Al-Nisaa sont un rite d'Umrah et de Hadj aussi, les hommes seraient légaux aux femmes et vice versa après avoir accompli Tawaf Al-Nisaa qui était illégal en raison de l'intention d'ihram.

* Deux ou trois éditions :

1-Procédures d'actes après avoir accompli les rites de Mina sont le même comme omrah de jouissance, à l'exception de l'intention qui diffèrent dans les deux cas.

2-Tawaf Al-Nisaa sont le même comme Tawaf (circumambulation) dans omrah et sa prière, la seule différence est qu'un pèlerin doit avoir l'intention d'exécuter Tawaf Al-Nisaa ici.

3-Tawaf Al-Nisaa n'appartiennent pas aux hommes seulement; c'est un rite obligatoire sur tous les participants aux rituels Hadj (1).

4-Après avoir joué Hadj Tawaf et sa prière en plus de le fait d'accomplir l'effort entre Safa et Marwah, un pèlerin peut utiliser le parfum et les odeurs (2), en outre, après qu'il accomplit Tawaf Al-Nisaa et sa prière une femme serait légale pour son mari et vice versa qui a été défendu en raison de l'intention ihram.

5-ce n'est pas obligé d'exécuter Tawaf Al-Nisaa directement après que l'effort entre Safa et Marwah, un pèlerin a le choix pour le retarder à deux ou trois jours, en tenant compte qu'une femme ne serait pas légale pour son mari avant d'accomplir Tawaf Al-Nisaa et sa prière, la même affaire demande le mari.

1-Umrah qui est séparé de Hadj incluent Tawaf Al-Nisaa.

2-Ayatollah Safi : la Chasse et les femmes pendant Hadj est interdite pour un pèlerin, comme mesure de précaution, avant Tawaf Al-Nisaa et de sa prière; un pèlerin doit se retenir des odeurs et du fait de sentir le bonbon.

Mina Mina

Le passage de la nuit dans Mina est un des actes obligatoires de Hadj.

1-Tous les pèlerins, ceux qui se sont dirigés vers La Mecque après avoir accompli leurs actes dans Mina, ou ceux qui sont restés dans Mina, ils doivent rester dans Mina le soir d'onzièmes et douzième du mois lunaire Ze Al-Hadjjah du coucher du soleil (1) au minuit comme un acte dévot vers Dieu tout-puissant, donc ceux qui sont partis pour La Mecque doit revenir à Mina avant le coucher du soleil.

2-Conservation dans Mina n'est pas obligatoire pour les individus tels que les gens malades et leurs infirmiers en plus

de ces individus qui connaissent des difficultés de rester dans Mina.

1-Ayatollah Fadel : ce n'est pas loin de la portée qu'un pèlerin peut en passer la nuit à la deuxième partie.

Grands Ayatollahs Khaminaei, Makarem, Sistani et Tabrizi : Il est possible pour les pèlerins de rester dans Mina du coucher du soleil jusqu'à un court délai après le minuit, ou avant le minuit jusqu'à l'aube. Ayatollah Zanjani : le soir d'onzièmes de Ze Al-Hadjjah un pèlerin a le choix pour en rester pendant la nuit de la première moitié ou à partir du minuit jusqu'au matin, en d'autres termes jusqu'à l'aube. Mais le soir de douzièmes et treizième de Ze Al-Hadjjah et selon un pas préventif et un acte obligatoire, un pèlerin doit rester dans Mina du coucher du soleil jusqu'au lever du soleil du jour suivant, sans essayer de quitter Mina, même pour Tawaf (circumambulation) et effort entre Safa et Marwah qui sont considérés des actes obligatoires.

*Les individus qui restent dans La Mecque du coucher du soleil jusqu'à l'aube en entreprenant la prière et l'invocation à Dieu tout-puissant et à refrain de faire n'importe quelles choses inutiles sauf les urgents.

*Les individus qui restent dans Mina et sont inquiétés de leurs affaires dans La Mecque.

*Le pèlerin qui se retient de passer la nuit dans Mina doit sacrifier une brebis pour chaque nuit qu'il manque, mais le pèlerin qui passe sa nuit dans l'entreprise de La Mecque de la prière et de l'invocation qu'il ne doit pas donner de réparation.

Lancer des cailloux d'en bas Lancer des cailloux d'en haut

Lancer les trois cailloux (le treizième acte de rituels Hadj).

* Onzième et les douzièmes jours Ze Al-Hadjjah tous les pèlerins doit lancer sept cailloux sur chacune des trois colonnes.

*Temps de lancer des cailloux : du soleil se montrent à la hauteur du coucher du soleil du même jour. (Au jour de plus grand bairam ou les onzièmes et douzièmes jours Ze Al-Hadjjah). Il est interdit de lancer des cailloux pendant le temps nocturne (avec l'exception pour ceux qui ont des excuses légales et ne sont pas capables de faire ainsi pendant le temps de jour). (1) si un pèlerin s'est retenu de lancer des cailloux l'onzième jour Ze Al-Hadjjah il doit exécuter cette action le matin suivant et avant de lancer des cailloux du même jour. Procédure de lances des cailloux : la même procédure nous avons décrit dans le fait de lancer Al-Akaba Al-Kobra.

Ordre de de lances des cailloux : le fait de Lancer sur le premier, alors le milieu et finalement Al-Akaba Al-Kobra.

Le douzième jour Ze Al-Hadjjah les pèlerins peut quitter Mina après que le midi appelle la prière d'ennemi, si certains pèlerins sont restés dans Mina jusqu'au coucher du soleil du même jour ils doivent rester pendant la nuit du treizième Ze Al-Hadjjah et cailloux de touche le matin de jour suivant.

1-Dames peuvent lancer des cailloux sur Akaba Al-Kobra, qui est un acte du jour de plus grand bairam, le soir du neuvième jour Ze Al-Hadjjah, mais on ne les permet pas de faire ainsi le soir d'onzièmes et douzièmes jours sans une excuse légale.

Circumambulation préférable (Tawaf Al-Mostahab)

1-Tawaf autour de Kaaba sacré sont un des actes préférables.

2-II n'y a aucune différence entre Tawaf Al-Mostahab (circumambulation) et l'obligatoire, sa prière est recommandable.

3-II n'est pas important d'exécuter la prière de Tawaf Al-Mostahab derrière le lieu de pèlerinage d'Abraham; il est possible de faire ainsi à n'importe quelle tache dans la mosquée sainte dans La Mecque, en particulier pendant la lourde congestion dans laquelle un pèlerin doit observer le statut d'autres pèlerins.

Adieu Tawaf (circumambulation)

1-c'est recommandable pour un pèlerin qui a l'intention de quitter La Mecque, après avoir accompli des rituels de Hadj, jouer adieu Tawaf (circumambulation).

2-Adieu Tawaf (Al-Wada) se compose de sept stades; sa prière est aussi recommandée.

3-On recommande aussi de demander à la bonne chance de Dieu toute-puissante revenir encore une fois à sa mosquée sainte.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Ihram

question: Si un niño discriminatorio repitió las Dfikir intención y Talbiah¹² con otros individuos, con el hecho de que sus padres no se prepusieron poner la ropa de Ihram en él debido a su edad. ¿Consideran al niño en la condición de Ihram en este caso particular?

answer: De haber considerado las especificidades de Ihram y la intención de Ihram, la repetición de Talbiah por el niño, su Ihram se

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Istitaat (Capacidad pecuniaria)

question: Ganando la capacidad pecuniaria a realizar el Hajj, debido a regalos de; si los regalos de matrimonio eran suficientes para registrarse para el Hajj, con el hecho de que el par no tiene ninguna idea sobre su capacidad futura en pagar el equilibrio y sus costos laterales. ¿En primer lugar, está el Hajj un deber sobre ellos? ¿En segundo lugar, si hubiera una deuda o préstamo limitados a un período especificado, cuáles la situación sería? ¿En tercer lugar, si los costos del Hajj Tamattu' eran responsabilidad y una parte de dote de esposa, podría él pagar esos costos de la dote de la esposa?

answer: Si no hubiera dificultades en su vida debido a realizar rituales del Hajj , debe satisfacer el deber, y si esos regalos fueran pagados al marido, por lo tanto él los poseería, y pagar el dote de la esposa de esos regalos es legal y correcto.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Istitaat (Capacidad pecuniaria)

question: ¿Podría una persona deudor ir al Hajj o pagar s? ¿O debe él pagar sus deudas primero?

answer: Si la deuda está organizada para ser pagado en largo plazo, y el acreedor no ha pedido su dinero todavía, no habría barrera en la ejecución de Hajj o pagar limosnas.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Miqat

question: ¿Con respecto a los límites aéreos de zona de Haram de Mecca, y ser paralelo a los lugares de los Mawaqit, cuál es la obligación legal para esas personas que crucen el espacio aéreo y se prepongan realizar Hajj u Umra; o los que deseen cruzar solamente el espacio aéreo? Explique por favor esta materia.

answer: Si no estuvieran dispuestos a alcanzar Mecca directamente vía espacio aéreo, no habría necesidad de Ihram.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Delegación -Niyabat

question: Tengo el derecho de pagar al alguien que está viajando como peregrino de Hajj a Mecca una cantidad para que el designe a un Nayib para realizar rituales del Hajj a nombre de mí? ¿Si eso fuera posible, cuál sería mi estado del Hajj??

answer: Si usted es pecuniariamente capaz y puede realizar Hajj personalmente, designando a alguien como Nayib (el substitute) no sería suficiente; pero si usted Hajj era obligatorio sobre usted desde antes y no ha realizado, y actualmente usted no puede realizarlo, usted debe designar a alguien al acto a nombre de usted, y no hay objeción en pedir que alguien designe a una persona para realizar Hajj, y si usted estaba dispuesto a sustituir alguien para realizar el Hajj mustahab (Mustahab (deseable) usted puede autorizar a una persona a elegir su Nayib.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Delegación -Niyabat

question: ¿De quién es la responsabilidad de los costos del viaje y costos de familia del Nayib en Hajj (Niyabati) sustituido?

answer: Es la responsabilidad del Nayib.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Expiaciones

question: Viajé bajo techo durante tiempo del día mientras que realizaba los rituales de Umra, por lo tanto pedí que mis padres pagaran expiación, y ellos compraron un animal(una oveja) para este propósito, la primera parte de ella fue dada a nuestros parientes, la segunda parte fue guardada para si mismos, y la tercera parte fue distribuida entre la gente pobre. ¿Su hecho es correcto? ¿Cuáles son las condiciones legales en lo que respecta a la carne de la oveja que distribuye como expiación? ¿Significo para quién deben las expiaciones ser dados y en qué cantidad?

answer: las expiaciones enteras se deben pagar a los pobres legales, no hay necesidad de distribuir aquí, y es legal pagar todos las expiaciones a una sola persona, esas piezas que fueron dadas a sus parientes y para si mismos no serían suficientes.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Halq y Taqsir (Afeitando el pelo y acortando el pelo u la uña)

question: ¿Si un peregrino, quién todavía está en el estado de Ihram, inatenciónadamente (por Sahw) hace Taqsir de otro peregrino antes de realizar Taqsir para si mismo, cuál es el estado legal para los dos? ¿Son las expiaciones obligatorios aquí?

answer: En caso de la inatención, no habría consecuencia sobre la persona que hizo Taqsir; y con respecto a la persona prevista para conseguir liberar de Ihram, su acción correcto y él está libre de Ihram.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Reglas del Umrah Mufradah

question: ¿Se permite a un peregrino, segun Ihtiyat(precaución), realizar Umra por dos veces dentro de un mes lunar?

answer: ¡Sí!

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Reglas del Umrah Mufradah

question: Un peregrino consiguió enfermo entre Mecca y Medina durante los rituales de Umra Mufrada , lo hospitalizaron en la ciudad de Jeddah, y él se recuperó después de una semana, porque no era permitido permanecer en la Arabia Saudita más de 15 días, las autoridades evitó que él dirigiera hacia Mecca. ¿Tiene este realizar rituales del peregrino según un individuo repelido o confinado?

answer: Él tiene que actuar según un individuo repelido, y ofreciendo un sacrificio y haciendo Taqsir (acortarse el pelo o la uña), él estará libre de Ihram.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Reglas del Hajj Tamattu

question: un individuo se puso en el estado de Ihram en Mikat para el Umra Tamattu', antes de comenzar sus rituales lo prendieron y fue puesto detrás de barras; lo liberaron después de días de Tashriq, mientras que él estaba en Sadd (en custodia) , no realizó su deber según un individuo repelido, debido a el desconocimiento del Fatwa o debido a su incapacidad . ¿Si él podría realizar Umra Mufrada , qué debe él hacer para conseguir librado de Ihram? ¿Y si él no podía realizar Umra Mufrada , cuál es la regla religiosa aquí?

answer: Si esta persona era capaz de realizar Umra Mufrada, él debe hacerlo para estar libre de Ihram. Y de Ihtiat (precaución legal) él tiene que alterar su intención a Umra Mufrada. En caso de ser incapaz de realizar los rituales de Umra Mufrada , si la enfermedad era la barrera en este caso, debería ser asistido en el Tawaf y Saai. Una vez más si eso era difícil de ser realizado, él debe tomar Nayib7 (tomar representante o delegado legal segun la religion para realizar rituales del Hajj a nombre de la persona) para realizar Tawaf y Saai en su favor, y entonces él debe realizar Taqsir (el acortamiento de su pelo o uno de sus clavos) personalmente. Si sucediera que esta persona estuviera deportada de Mecca y no podría volver, pues la regla de un individuo repelido se aplicaría sobre él.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: preguntas misceláneas

question: El Hajj era obligatorio sobre una persona, y él puso la ropa de Ihram y entró en Haram, después de llegada allí llegó a ser maynun (insana segun la ley de la religion) o fue desmayada, cuando él volvió a Irán él falleció mientras que él estaba en esa condición particular. ¿Él está eximido de Hajj?

answer: Con respecto a esta pregunta particular, se parece que todavía no está eximido de Hajj; una cantidad se debe deducir de su herencia y tomar Nayib . En esta pregunta particular no hay diferencia entre una persona insana y otra.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Reglas del Hajj Tamattu

question: Transcurrido en ese entonces entre Umra Tamattu' y el Hajj Tamattu', la pierna de un peregrino estaba quebrada en un accidente de coche; le llevaron a la unidad de cuidado intensivo debido a varias lesiones. ¿Cuál sería su obligación con respecto a Hajj Tamattu'?

answer: Esta persona dañada podría poner la ropa de Ihram para realizar Hajj Tamattu', y si él manejara alcanzar Wuquf en Arafat y Masha'r, hasta un corta parade del pilar, su Hajj estaría correcto, pero si él era incapaz de realizar los rituales de Mena, él tiene tomar Nayib, después asistido en ejecución de Tawaf , Saai y Tawaf al-Nesa; otra vez si eso no era posible él tiene que tomar Nayib.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Reglas del Hajj Tamattu

question: Durante Umra Tamattu', mientras en Mecca, llevaron a un peregrino al hospital; su enfermedad era tan mala que él era incapaz de continuar sus rituales. ¿Cuál sería su obligación con respecto a Umra Tamattu' y a Hajj Tamattu'?

answer: Esta persona debe esperar hasta que él se recupera y después realizar los rituales de Umra Tamattu'. Si antes de la carencia del tiempo él no se recupera, debe ser tomado para Tawaf y Saai en un sillón de ruedas o otro medio; y si eso era difícil de ser ejecutado, él debe tomar nayib para realizar Tawaf y Saai a nombre de él. Después de realizar esos rituales, él debe realice Taqsir para estar libre de Ihram. Poniendo la ropa de Ihram una vez más para el Hajj Tamattu', y si él alcanzara a Wuquf 10(la parada legal) en Arafat y Mash'ar, sus rituales del Hajj sera correcta, y él tiene que continuar rituales del Hajj en dicha secuencia.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Reglas del Hajj Tamattu

question: Después de realizar los rituales Tamattu's de Umra, un peregrino consiguió enfermo, por lo tanto los doctores le aconsejaron ser vuelto a casa y él no puede realizar las rituals de Hajj, o le pusieron la ropa de Ihram pero despues de tiempo de Wuquf en Arafat, o él puso la ropa de Ihram pero no fue llevado Arafat. ¿Cuál sería la obligación legal para este peregrino?

answer: Si no le hubieran puesto a esa persona la ropa de Ihram no habría obligación sobre él. Sino, lo sujetarían a la regla individo confinado; de todos modos, si el Hajj era obligatorio sobre él, él debe realizarlo más adelante.

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Reglas del Umrah Mufradah

question: Una persona consiguió enferma después de que él pusiera la ropa de Ihram para Umra Mufrada y entrara en Mecca, por lo tanto él no podría realizar Tawaf y Saai, un amigo suyo realizó esos rituales a nombre de él (en su Niabah), entonces ellos volvieron a Irán. ¿ esta persona está liberada de Ihram? ¿Si respecto a procedimientos gubernamentales, esta persona no podría volver a Mecca, cuál sería la obligación legal sobre él??

answer: Con respecto a esta pregunta particular, en el caso de su incapacidad en llevar a la persona enferma a Tawaf y Saai por alguna razón o la dureza intolerable de esos, si su amigo los realizó en su favor (Niabah), y realizando Taqsir personalmente, por lo tanto libera de Ihram

prominent religious authority: Ayatolá Jamenei subject: Reglas del Umrah Mufradah



دفتر مقام معظم رهبری
www.leader.ir

question: Una persona realizó los rituales de Umra Tamattu', pero él no era capaz de continuar Hajj Tamattu'. Por ejemplo, esta persona vino a Mecca por la Organización del Hajj y Peregrinación para estar en el servicio de los peregrinos, y ahora le pidieron permanecer en Mecca. ¿Cuál sería la obligación legal sobre esta persona?

answer: Lo consideran libre de Ihram, él no tiene ninguna obligación legal.



prominent religious authority: Grand Ayatollah Khamenei subject: Capacité pécuniaire

question: : une personne de débiteur pourrait-elle aller à Hajj et payer alms ? Ou doit-il payer ses dettes d'abord ?

answer: si la dette organisée pour être payée sur le long terme et le créancier n'a pas demandé son argent encore, il n'y aurait aucune barrière dans l'exécution de Hajj ou le paiement alms.

prominent religious authority: Grand Ayatollah Khamenei subject: Capacité pécuniaire

question: si le gosse discriminatoire a répété des intentions avec d'autres individus pendant que lui mettait le vêtement Ihram à la présence de ses parents, avec le fait que ses parents n'avaient pas l'intention de mettre le vêtement Ihram sur lui en raison de son âge. Le gosse est-il considéré dans la condition Ihram à ce cas particulier

answer: En ce qui concerne les procédures d'Ihram et son intention et la répétition d'acquiescement à Dieu tout-puissant (Talbiah) par le gosse, son Ihram est considéré légal

prominent religious authority: Grand Ayatollah Khamenei subject: Capacité pécuniaire

question: permet-on un pèlerin d'exécuter Umrah depuis deux fois pendant un mois lunaire

answer: Oui

prominent religious authority: Grand Ayatollah Khamenei subject: individus confinés

question: un individu a mis des vêtements Ihram au rendez-vous (Mikat) pour le plaisir Umrah, avant de commencer ses rituels il a été appréhendé et mis derrière les barreaux; il a été libéré après grand bairam (Eid), pendant qu'il était en détention il n'a pas exécuté son devoir selon un individu repoussé, à cause de son incapacité ou à cause du fait d'être ignorant du Fatwa. S'il pourrait exécuter Umrah simple, que devrait-il faire pour se débarrasser d'Ihram ?

answer: si cette personne était capable d'exécuter Umrah simple, il doit le faire pour être libre d'Ihram. Comme mesure de précaution il doit changer son intention d'Umrah agréable à Umrah simple, même s'il était incapable d'exécuter des rituels Umrah simples. Si la maladie était une barrière dans ce cas-là, d'autres gens pourraient l'aider dans circumambulation (Tawaf) et effort (Al-Saai). De nouveau, si c'était difficile à être exécuté, il doit remplacer quelqu'un pour exécuter Tawaf et Saai sur son nom et ensuite il doit exécuter la matière grasse de ses cheveux ou un de ses ongles personnellement. Si c'est arrivé et cette personne a été expulsée de La Mécque et ne pouvait pas y revenir, donc le gouvernement d'un individu repoussé s'appliquerait sur lui

prominent religious authority: Grand Ayatollah Khamenei subject: individus confinés

question: Pendant Umrah , un pèlerin a été pris à l'hôpital; sa maladie était mauvaise si qu'il était incapable de continuer ses rituels. Quelle serait son obligation en ce qui concerne Umrah et Hajj ?

answer: Cette personne doit attendre avant qu'il se rétablisse et ensuite exécuter des rituels Umrah agréables. Si c'est arrivé et à cause du manque de temps il ne s'est pas rétabli, d'autres doivent le prendre pour circumambulation et effort sur un fauteuil roulant, si c'était difficile à être exécuté il doit nommer quelqu'un pour exécuter circumambulation et effort de la part de lui. Après avoir exécuté ces rituels, il doit en raccourcissant ses cheveux ou garniture un de ses ongles pour être libre d'Ihram et mettant le vêtement d'Ihram encore une fois pour Hajj agréable et s'il a atteint Arafat et Presse-purée à l'heure ses rituels Hajj seraient justes et il doit continuer des rituels Hajj sur l'ordre connu.

prominent religious authority: Grand Ayatollah Khamenei subject: individus confinés

question: une personne est tombée malade après qu'il a mis le vêtement Ihram pour Umrah simple et est entré dans La Mécque, donc il ne pouvait pas exécuter circumambulation et effort, un ami de son exécuté ces rituels de la part de lui, alors ils sont revenus en arrière en Iran. Cette personne a-t-elle libéré d'Ihram ?

answer: En ce qui concerne cette question particulière, en raison de leur incapacité dans la prise de la personne malade à circumambulation et effort pour quelque raison et son ami les a exécutés sur son nom, alors la personne malade a exécuté la matière grasse ou la garniture, donc il est libéré d'Ihram.

prominent religious authority: Grand Ayatollah Khamenei subject: individus confinés

question: une personne a exécuté des rituels d'Umrah, mais il n'était pas capable de continuer Hajj. Par exemple, cette personne est venue à La Mécque par l'organisation de Hajj pour être au service de pèlerins, on lui a demandé de rester dans La Mécque. Quelle serait l'obligation légale sur cette personne

answer: Il est considéré libre d'Ihram, il n'a aucune obligation légale et il doit reprendre ses devoirs comme d'habitude.